

à nous rabbins qu'il appartient de distinguer la nourriture saine et pure de la nourriture malsaine et défendue. C'est nous qui jugeons ce qui est *trifne* et ce qui est *koszer*. Quand on m'a arraché de ma cabane, c'était un vendredi, la veille du sabbat; le lendemain, il devait y avoir noces et fêtes chez le vieux Jonathas, qui mariait sa fille. Il est venu me trouver avec un agneau et deux oies destinés au repas d'usage. Je les ai immolés pour visiter leurs entrailles, ainsi que la loi de Moïse me le prescrit; le sang qu'on a trouvé sur mes vêtements était le sang de ces animaux; ma fille ne pouvait en être tachée, car elle gardait la cabane, tandis que j'examinais l'agneau dans la cour. Le traîneau et les chevaux qu'on a trouvés chez moi appartenaient à Jonathas. Interrogez-le, monseigneur, il confirmera mes paroles.

— Il est Juif ton Jonathas, dit le prêtre Martin, il ne peut servir de témoin.

Cette nouvelle interruption blessa l'orgueil du castellan; il ne put supporter davantage l'importance que se donnait le moine comme s'il eût voulu dominer l'autorité des juges.

— Vous vous oubliez, père vénérable, dit-il, c'est à moi de diriger l'instruction, je saurai remplir ma tâche.

— Je vous demande pardon, répondit le prêtre s'inclinant humblement, *mea culpa, mea culpa*. Mais cela m'indigne comme ce scélérat de Juif joue l'innocent, tandis que des témoins ont vu de leurs yeux qu'il a massacré l'enfant chrétien.

— Oui, oui, c'est lui qui est le meurtrier. Je l'ai vu, s'écria une femme un peu mieux mise qu'une paysanne.

— Moi aussi, je l'ai vu, et j'ai entendu les

cris de l'enfant, ajouta un homme qui avait l'air d'un pauvre bourgeois.

L'interruption du prêtre Martin, la déclaration des deux témoins, changèrent la disposition de l'auditoire, qui commençait à compatir aux deux accusés; tous les regards se portèrent vers la femme et l'homme qui répétaient: Ce sont des assassins, ce sont des meurtriers!

— Quel est votre nom? demanda le castellan à la femme.

— Monseigneur, je m'appelle Catherine, j'ai quarante ans, je suis femme de Valentin, maître organiste dans l'église du pan de Wola.

— Qu'avez-vous vu? racontez-le.

— Voilà, monseigneur. Un matin, je dis à mon mari: Valentin, levons-nous, allons à la forêt de Lobzow, nous cueillerons un panier de noisettes que nous porterons à

notre maître, et il nous donnera un bon pour-boire. Valentin consent; en quelques minutes nous nous mettons en route, et au bout d'une demi-heure nous étions à la besogne; bref, nous entendons tout à coup les cris d'un enfant, nous nous retournons, et apercevons un vieux Juif à moitié courbé, et près de lui une jeune fille: à la distance où nous étions, nous ne pouvions reconnaître ce qu'ils faisaient. L'enfant criait toujours, que cela arrachait la poitrine de l'entendre. *Le mien* (c'est ainsi qu'en Pologne les femmes appellent leurs maris) voulait s'approcher, mais moi je lui dis: Qu'est-ce que cela te regarde? c'est l'enfant d'un Juif. Et nous avons continué à cueillir les noisettes. Au bout de quelques minutes, l'enfant cessa de crier, et nous aperçûmes les Juifs qui partaient sur leurs traîneaux. Ce n'est que plus tard que nous avons appris que ces mi-

sérables avaient massacré un enfant chrétien.

Le mari, interrogé à son tour, répéta mot pour mot le même témoignage, avec tant d'assurance et des détails si minutieux, que la foule, prête, il y a un moment, à absoudre les accusés, maintenant les condamnait intérieurement.

— Voyez, monseigneur, voyez les accusés, criait le prêtre Martin, ils ne sont plus si insolents; voyez comme leur crime est peint sur leur pâle figure!

En effet, une accusation si formelle, si détaillée, avait glacé le sang des prévenus; mais ce qui donnait tant de joie au prêtre Martin jetait la consternation parmi les juges. Jacques de Melchlin, triste et inquiet, s'approcha du castellan, et murmura quelques paroles à son oreille. Ce fut à son ins-

piration que les interrogations suivantes succédèrent.

— Êtes-vous bien sûr que ce soient les mêmes Juifs?

— Oh! oui vraiment; c'est le même habit noir, des cheveux blancs, et une barbe qui descend jusqu'à la poitrine.... C'est lui, c'est bien lui.

— N'avez-vous pas à vous plaindre de ce Juif, ne vous a-t-il pas fait quelque mal?

— Non, je ne le connais pas; n'est-ce pas, Juif, que tu me vois pour la première fois?

— On a remarqué que les traces sur la neige étaient plus grandes que les souliers de l'accusée.

— Qu'est-ce que cela dit? Ne pouvait-elle prendre des souliers plus grands pour repousser les soupçons?

— On a remarqué d'autres traces, un au-

tre traîneau, d'autres chevaux du côté du cloître Saint-Dominique.

— C'étaient les traces de notre propre traîneau; car plus tard nous sommes retournés vers cet endroit pour observer ce qui se passait.

— Est-ce que vous avez des chevaux?

— Non, monseigneur; mais le vénérable prêtre Martin nous charge quelquefois de couper du bois dans la forêt, et il nous permet de prendre ses chevaux pour rapporter la charge. C'est ce qui est arrivé le jour du meurtre de l'enfant.

— Vous avez dit que vous étiez sortis à pied?

— Oui, le matin, à six heures; mais, à neuf heures, nous sommes retournés de nouveau dans la forêt, en traîneau.

• Ainsi les efforts de Jacques de Melchlin, loin de servir les accusés, les confondent de

plus en plus. Il restait une seule chance de salut pour les malheureux. Le castellan ne l'oublia pas.

— Une femme a dit que l'enfant massacré est né mort, et s'est reconnue sa mère; où est cette femme?

A cette interrogation, Ben-Joseph, qui jusqu'alors était resté fixe et immobile, jeta un regard vers la porte, comme s'il eût espéré y voir paraître Grégoire et Maria. Il ressemblait au condamné qui, au moment où la hache va lui tomber sur la tête, jette autour de lui un œil désespéré, cherchant si on ne lui apporte pas sa grâce.

Mais personne ne parut, personne ne répondit.

— C'est une ruse des Juifs, reprit le prêtre Martin, les misérables ont inventé ce conte. Quelques minutes se passèrent encore dans une attente inutile. Alors le cas-

tellan demanda s'il ne se trouvait plus de témoin qui voulût prendre la parole, à défaut de quoi l'instruction se trouverait fermée. Aucune voix ne répondit; il régnait un tel silence, qu'en fermant les yeux on eût pu penser qu'il n'y avait pas une âme dans cette salle remplie de monde. Par ordre du président, le crieur public répéta ses dernières paroles, invitant les témoins à se présenter. Nul ne bougea.

A voir l'abattement des juges, on ne pouvait douter qu'ils n'eussent préféré mille fois absoudre des innocents que de condamner des coupables.

Plutôt pour remplir les formalités d'usage que pour obtenir de nouveaux renseignements, le castellan s'adressa aux accusés en leur demandant s'ils n'avaient rien à alléguer contre ces accablants témoignages.

— Oui, oui, je veux parler, s'écria Esterka,

qui ne put contenir davantage son indignation. Calomniée, délaissée, prête à périr, elle veut du moins jeter à la face de ses accusateurs et de ses ennemis tout le mépris, tout le dégoût qu'ils lui inspirent.

Dès les premières paroles, si elle ne put vaincre les préventions, du moins elle captiva l'attention à un haut degré. Esterka, qui avait plus de facilité et de mémoire que son vieux père, possédait parfaitement la langue polonaise; sa voix était pure et sonore; animée comme elle l'était en ce moment, son œil planait sur l'assemblée; sa pose et son geste étaient pleins de dignité. On s'étonnait surtout des paroles graves, de l'érudition digne d'un docteur, qui sortaient de cette bouche fraîche et jeune. Mais Esterka appartenait à une race persécutée, qui sacrifiait tout à sa croyance, avait été accoutumée, dès le jeune âge, à se nourrir presque uni-

quement de la lecture de la Bible, d'entretiens sérieux, de discussions graves, qui roulaient sur le dogme et la foi. Récemment, ses entretiens les plus intimes avec Kasimir avaient été consacrés à plaider réciproquement leurs croyances, discuter les articles de foi, réfuter leurs mutuelles objections.

—Messeigneurs, dit-elle, après une accusation aussi formelle, un témoignage aussi effronté, je n'espère pas toucher mes juges, je n'espère plus les convaincre. Néanmoins j'affirme que nous sommes victimes de la plus noire, de la plus infame calomnie. Je veux vous rappeler, ce que vous savez mieux que moi, quel était le sort des premiers chrétiens chez les païens qui se prosternaient devant le bois et la pierre. Les prêtres du paganisme craignant la nouvelle religion, redoutant ses progrès, regardèrent vos ancêtres comme des ennemis, et réso-

lurent de les perdre. Voyant que les chrétiens s'étaient mis à l'abri de tout reproche par leur vie innocente et paisible, ils les calomnièrent, et portèrent contre eux les accusations les plus atroces. Ils dirent qu'ils immolaient les enfants païens, et qu'ils avaient besoin du sang païen pour leurs impures cérémonies. Oui, oui, messeigneurs, cette même accusation qu'on soulève contre nous fut une des causes du martyre de vos pères. Les ministres des faux dieux les accusaient, des témoins achetés confirmaient l'accusation, et le peuple, trompé, égorgeait les victimes, les brûlait, et jetait leurs cendres au vent. Vous savez tout cela, messeigneurs, mieux que moi, car c'est l'histoire des Pères de votre église. On les a torturés, immolés, massacrés, et cependant, est-il vra que votre Dieu vous ordonne d'assassiner des enfants innocents? Oh! non,

c'était une imposture des prêtres païens, jaloux et envieux d'une religion qui ne reconnaissait ni leur autorité, ni leur sainteté. Ce qui se passait alors se renouvelle aujourd'hui par la même cause. C'est d'une part la même innocence; c'est d'autre part la même ambition, la même haine, la même jalousie, les mêmes accusations, les mêmes témoins.

— De qui prétendez-vous parler? demanda le prêtre Martin.

— De vous, monsieur le prêtre. Au moment où notre sort se décidait, au moment où les juges cherchaient à découvrir si nous sommes coupables ou innocents, je vous ai observé, je n'ai pas détourné de vous mes regards. J'ai lu dans vos yeux, dans vos gestes, dans vos interruptions, toute la haine qui vous anime, et votre ardent désir de nous voir condamner. Qui êtes-vous, et

que venez-vous faire dans cette enceinte? Vous n'êtes pas juge, vous n'êtes pas témoin. Si vous êtes ici pour rassasier votre curiosité, pourquoi n'imitiez-vous pas le silence d'hommes qui vous sont supérieurs, et qui ont le même intérêt à ce que votre religion triomphe? En disant ces paroles, elle jeta un regard sur l'évêque de Krakovie.

» Mais, au contraire, si les paroles de mon vieux père émouvaient le cœur des juges, vous l'interrompiez; si une voix s'élevait en notre faveur, vous pâliez de colère; et quand de faux témoins ont déclaré nous reconnaître, la joie a éclaté dans vos regards. Oui, votre conduite vous a trahi, en prouvant que vous tenez le fil de l'intrigue infame dont nous sommes victimes. C'est vous qui avez interpellé les derniers témoins. Comment saviez-vous d'avance ce qu'ils al-

laient dire? Et quels sont-ils ces témoins? Vos domestiques, qui tiennent de vous toute leur existence.

» Messieurs, regardez-moi, regardez-le; moi pauvre fille accusée, prête à être condamnée, j'allume sur son front le feu de la colère, ou de la honte peut-être; voyez les témoins qui baissent les yeux, et n'osent me regarder en face! »

Le plus vif intérêt s'attachait aux paroles d'Esterka. On l'écoutait avec avidité, toutes les têtes se penchaient vers elle; on suivait ses mouvements, ses regards; on suivait des yeux le prêtre ou les témoins, comme elle les indiquait. Les esprits commencent à revenir à elle; on la croyait coupable, convaincue, maintenant on hésite, on doute. Esterka s'en aperçoit, et poursuit avec plus d'assurance :

— Mais quel serait donc le motif de notre

crime? quel mal nous pouvait faire un enfant qui venait de naître? dira-t-on que c'est la religion, le fanatisme, la superstition, qui nous portent à tuer des innocents? Mais vous ne pouvez le croire. Votre auguste monarque, qui a daigné descendre dans ma prison, qui m'a interrogée, et qui s'est convaincu de notre innocence, m'a dit que votre religion ne renverse pas la nôtre et que telles sont les paroles du maître que vous adorez : *Ne pensez pas que je sois venu détruire la loi ou les prophètes : je ne suis pas venu les détruire, mais les accomplir* (*). Vous devez donc savoir que notre Dieu, qui est en même temps le vôtre, a dit : *Tu ne tueras pas*. Ne pensez pas que ce précepte soit obligatoire seulement entre nous coreligionnaires. La même loi nous dit encore : *Il y*

(*) Évangile de saint Matthieu, v. xviii.

aura un même droit, une même justice, une même loi pour vous, et pour l'homme qui séjourne parmi vous ()*. Vous l'aimerez comme vous-même, car vous savez quelle crainte éprouve le cœur de celui qui est étranger. Vous l'avez été en Égypte (**). Voyez la Bible, les livres des Lévitiques, le Deutéronome, et vous y trouverez mot pour mot les préceptes que j'invoque. Et vous voulez que nous assassinions les enfants chrétiens au nom du Dieu qui nous défend de tuer, et nous ordonne d'aimer les étrangers!

Le prêtre Martin tenta plusieurs fois d'interrompre l'accusée, mais il en fut empêché par les juges et le public qui le forcèrent au silence. Esterka, encouragée par l'impres-

(*) Nombre xv, 15.

(**) Lévitique, xix, 33-34.

sion favorable qu'elle avait produite, résolut de confondre les témoins.

— Toi, femme, dit-elle, en se retournant vers eux, toi à qui je n'ai jamais fait aucun mal, et que je vois pour la première fois, pourras-tu, en présence de Dieu qui nous écoute, pourras-tu affirmer que tu m'as vue à l'endroit où l'on a trouvé l'enfant?

— Mais oui que je l'affirmerai, maudite Juive, répliqua cette femme avec une étonnante effronterie, et je le répéterai cent fois. Alors tu ne parlais pas si haut, tu te taisais, et regardais de droite et de gauche, pour épier si l'on ne t'observait pas.

— Tu oses maintenant que tu m'as vue?

— Certes, que je t'ai vue, ce qui est vrai est vrai.

— Tu me reconnais?

— Certes que je te reconnais. Je te reconnaîtrais parmi mille autres.

— Pourrais-tu me dire quel habillement je portais au moment où tu prétends m'avoir aperçue?

— Ah! tu n'avais pas alors cette robe coquette, et ce corsage serré et tous ces rubans; tu n'avais pas du tout l'air d'une grande dame; tu avais une robe toute simple, d'une étoffe grossière, comme les portent ordinairement les Juives.

— Tu persistes dans ton témoignage?

— Si, que je persiste, et que je n'ai pas pitié de toi, car tu n'as pas eu pitié du pauvre petit ange qui criait et pleurait en se défendant.

Avec moins d'insolence, l'organiste répéta également l'accusation en face de l'accusée, en ajoutant encore de nouveaux détails. La malheureuse victime vaincue, épuisée, tomba dans les bras de son père, en s'écriant : *Dieu nous a délaissés!*

Après un moment de silence, le castellan, qui s'était concerté avec Jacques de Melchitin et les autres juges, demanda aux témoins s'ils étaient prêts à prêter serment de la vérité de leur déposition.

— Pourquoi pas? répondit la femme; je jurerai cent fois, s'il le faut.

— Vous vous taisez? demanda le castellan en s'adressant au mari.

— Je prêterai serment, répondit celui-ci.

— Approchez donc.

Et tous les deux s'approchèrent. La femme s'agenouilla la première, et posa la main sur le crucifix, se tenant prête à répéter les paroles que lui dicterait le castellan.

En ce moment, l'évêque de Krakovie, qui tout ce temps était resté immobile sur son fauteuil, se leva, et demanda au castellan s'il lui permettait d'adresser quelques pa-

roles au témoin, touchant la gravité du serment.

L'âge avancé de l'évêque, sa modestie contrastant avec la brusquerie du prêtre Martin, l'intérêt qu'il prenait à ce que la vérité fût découverte, toutes ces causes se réunissaient pour lui captiver l'auditoire. Il offrait l'image de ces premiers Pères de l'église, dont la vie était en parfaite harmonie avec les principes sublimes d'amour et de charité.

Dans une courte allocution, le vénérable évêque exposa aux témoins combien il est facile de tromper les hommes, mais comme il est impossible de tromper l'Être-Suprême. La vie de deux créatures, dit-il, dépend d'un mot que vous allez prononcer. Si vous croyez dans votre ame et conscience que les accusés sont coupables, si vous les avez vus commettre le crime, n'hésitez pas, jurez ;

mais si vous n'êtes pas certains, il est temps, arrêtez, rétractez-vous ; en trompant la justice des hommes, ne vous exposez pas à la justice de Dieu.

— Persistez-vous à prêter serment ? demanda le castellan à la femme.

— Je persiste.

Ici le castellan, employant la formule d'usage, et rappelant les faits allégués, demanda à la femme agenouillée si elle prenait Dieu à témoin de la vérité de sa déposition.

— Je prends Dieu à témoin que j'ai dit la vérité.

La salle retentit d'un triste murmure qui exprimait à la fois la compassion pour les accusés et la perte de tout espoir.

Le second témoin approcha, posa sa main sur le crucifix, et s'agenouilla pour prêter le même serment. En ce moment un bruit se